



Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 8 janvier 2014

Réhabilitation du tronçon Koupéla-Tenkodogo-Bittou-Cinkansé-frontière du Togo

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 8 janvier 2014 en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 30 mn sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif à l'examen d'un projet de loi portant autorisation de ratification de trois (03) conventions adoptées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La ratification de ces conventions par notre pays vise à renforcer le cadre juridique en matière de radioprotection et à offrir plusieurs possibilités de coopération avec l'AIEA et les pays membres.

Le second rapport est relatif à un Accord de siège entre le Gouvernement du Burkina Faso et la Fondation Hanns Seidel.

L'adoption de cet accord de siège vise à donner à la Fondation Hanns Seidel les moyens juridiques et sécuritaires nécessaires pour un meilleur accomplissement de ses missions dans notre pays.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté sept (07) rapports :

Le premier rapport est relatif au Rapport statistique national 2012 et au programme statistique national 2014.

Le rapport statistique national 2012 a relevé des acquis en matière de création de services, de coordination et de renforcement des capacités des structures pour la réalisation des activités statistiques.

Le programme statistique national 2014 porte principalement sur la réalisation d'enquêtes de grande envergure sur les conditions de vie des ménages, l'emploi, le secteur informel, les entreprises et le cheptel.

L'adoption de ce rapport permet de rendre opérationnel la mise en œuvre et le suivi des productions statistiques nécessaires à l'évaluation des stratégies de développement, notamment la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Le deuxième rapport est relatif à la situation du secteur de la microfinance au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les principaux indicateurs d'accès faisaient ressortir un encours d'épargne de **139,337 milliards de francs CFA** contre **98,414 milliards de francs CFA** en fin décembre 2011, soit une hausse de 41,58%.

L'encours de crédit se chiffrait à **96,153 milliards de francs CFA** durant la même période contre **85,241 milliards de francs CFA** en fin décembre 2011, soit une hausse de 12,81%.

Le nombre de bénéficiaires directes des prestations des Systèmes financiers décentralisés (SFD) est passé de **un million deux cent douze mille cent un (1 212 101)** en 2011 à **un million trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-six (1 388 526)** en 2012, soit une hausse de 14,56%.

Il ressort que le secteur de la microfinance connaît une croissance continue et s'impose comme un secteur essentiel dans le développement de notre économie.

Le Conseil a instruit les autorités de tutelle au renforcement des capacités en matière d'inspection et à la poursuite des actions de concertation avec les autorités locales et administratives sur le nouveau cadre juridique du secteur de la microfinance au Burkina Faso.

Le troisième rapport est relatif aux plans de passation des marchés publics, gestion 2014.

L'adoption de ce rapport permet de fixer avec précision la nature et l'étendue des besoins et de préciser les taux de répartition des marchés publics par procédure convenue.

Le quatrième rapport est relatif à la location de bâtiments au profit de l'administration au titre de l'année 2013.

L'adoption de ce rapport permet de mettre à la disposition des départements ministériels des locaux adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de répondre plus efficacement aux nouvelles exigences de leurs missions.

Le cinquième rapport est relatif à la conclusion d'un marché pour l'acquisition de seize (16) véhicules au profit de l'administration.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à la société CFAO MOTORS BURKINA pour un montant de **sept cent vingt six millions trois cent soixante dix huit mille (726 378 000) francs CFA TTC**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2013.

Le sixième rapport est relatif à l'audit des marchés publics approuvés en 2012.

Au total, cent cinquante trois (153) marchés

publics de sources de financements diverses ont été audités dont soixante treize (73) conclus par les différents ministères et institutions, quatre (04) par les collectivités territoriales, dix huit (18) par les Etablissements publics de l'Etat (EPE) et cinquante huit (58) par les projets et programmes.

Le montant de ces marchés audités s'élève à **cinquante huit milliards six millions sept cent soixante seize mille cent cinquante neuf (58 006 776 159) francs CFA**, soit 22,57% du montant total des marchés approuvés en 2012 qui est de **deux cent cinquante six milliards neuf cent quatre vingt cinq millions trois cent vingt trois mille six cent quatre vingt quatorze (256 985 323 694) francs CFA**.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a instruit les ministères concernés à prendre des dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'audit.

Le septième rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la route communautaire CU9 Koupéla-Tenkodogo-Bittou-Cinkansé-frontière du Togo et de la bretelle de Mogandé.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise **SORUBAT** pour un montant cumulé de **soixante quatorze milliards quatre cent cinq millions sept cent dix huit mille seize (74 405 718 016) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de vingt quatre (24) mois.

Le financement est assuré par le Don FAD N° **2100 155 023 018**, le prêt FAD N° **2100 150 027 044**, le Don KfW et le budget de l'Etat.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale des mines.

Son adoption permet de doter la Commission nationale des mines d'un cadre juridique adéquat pour son organisation et de prendre en compte tous les acteurs institutionnels impliqués dans la gestion du secteur minier au Burkina Faso.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif au Plan d'action pour la mise en œuvre de mesures urgentes dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

L'adoption de ce rapport permet de renforcer les capacités opérationnelles du ministère de l'Environnement et du développement durable.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du Droit international humanitaire.

L'adoption de ce décret permet au Comité de se doter d'un cadre juridique adéquat pour l'organisation de son Secrétariat exécutif et d'opérationnaliser les départements concernés dans la mise en œuvre des droits humains et du Droit international humanitaire dans notre pays.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif à un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Agences régionales de développement (ARD).

L'adoption de ce décret permet la mise en place des Agences régionales de développement (ARD) dans les régions afin de booster le développement local.

Le second rapport est relatif à un décret portant adoption du Plan d'action intérimaire (PAI) 2014-2015 du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD).

L'adoption de ce décret permet l'opérationnalisation de ce Plan conformément aux orientations du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la coopération régionale a fait au Conseil une communication relative à la visite de travail du Président de la commission de la CEDEAO le 13 janvier 2014 dans notre pays.

Cette rencontre de travail se tient dans le cadre du mandat confié à son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, par ses Pairs de la CEDEAO sur la mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

II.2. Le ministre de la Promotion de la femme et du genre a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 3^{ème} édition de la Semaine nationale des arts culinaires (SNAC) sous le thème : «*Arts culinaires et création d'emplois au Burkina Faso : enjeux, défis et perspectives*».

Elle a par ailleurs informé le Conseil de l'organisation conjointe du 3^{ème} forum national des femmes et de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2014 à Banfora, Région des Cascades, sous le thème : «*Entreprenariat féminin : problématique du financement des activités économiques des femmes au Burkina Faso*».

II.3. Le ministre des Infrastructures, du désenclavement et des transports a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la rencontre annuelle des représentants, délégués et directeurs des écoles de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar

(ASECNA) à Bobo-Dioulasso, du 13 au 15 janvier 2014.

II.4. Le ministre des Sports et des loisirs a fait au Conseil une communication relative à la participation des Etalons locaux de football à la phase finale du Championnat d'Afrique des nations (CHAN) 2014 en Afrique du Sud, du 11 janvier au 2 février 2014.

Il a en outre informé le Conseil de la victoire de Alexis Kaboré dit Yoyo au Championnat mondial de Boxe WBC dans la catégorie des poids super coq.

Le Conseil adresse ses vives félicitations au Champion du monde et ses encouragements aux Etalons locaux.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Ambroise **SILGA, Mle 22 129 Y**, Conseiller des affaires étrangères, 3^{ème} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso auprès de la République du Tchad ;

- Monsieur Antoine **SOMDAH, Mle 74 708 W**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso auprès de la Fédération de Russie.

B. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

- Monsieur Youssouf **ROAMBA, Mle 12 433 Z**, Inspecteur du travail et des lois sociales, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Consul général du Burkina Faso à Djeddah, en Arabie Saoudite ;

- Monsieur Patoimedegba Cyr Robert **OUEDRAOGO, Mle 118 861 G**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chef de cabinet du ministre délégué chargé de la coopération régionale ;

- Madame Madina **GANOUDIABY KASSAMBA, Mle 25 828 E**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Directrice générale de la coopération régionale ;

- Monsieur Léopold Tonguénoma **BONKOUNGOU, Mle 59 721 U**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des organisations d'intégration régionale ;

- Monsieur Yaya **BITIE, Mle 118 862 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon est nommé deuxième Conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Moscou (Fédération de Russie) ;

- Monsieur Yssoufou **SAWADOGO**, Officier, est nommé Attaché de défense près l'Ambassade du Burkina Faso à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

- Monsieur Atouroukou Jules **ITINI, Mle 22 375 W**, Professeur des lycées et collèges, 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique

des services ;

- Madame Lamoussa Rosalie **BALIMA, Mle 23 04 309 Y**, Spécialiste en tourisme, 1^{ère} catégorie, 14^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique ;

- Monsieur Samuel **GARANE, Mle 216 781 N**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général du tourisme ;

- Monsieur Irénée **SAWADOGO, Mle 50 241 G**, Professeur certifiés des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'observatoire national du tourisme ;

- Monsieur Abdoulaye **DIONI, Mle 216 780 F**, Administrateur des services touristiques, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coopération et du développement des initiatives locales ;

- Monsieur Michel **SABA, Mle 43 994 A**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre régional des arts vivants en Afrique (CRAV-Afrique).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Pazagwendé Brice Evance **ZOUNGRANA, Mle 80 540 T**, Pharmacien, 1^{ère} catégorie, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

E. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Roch Mathurin **OUEDRAOGO, Mle 12 14**, Inspecteur des services postaux et financiers, 3^{ème} catégorie, 16^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Thomas **SAWADOGO, Mle 28 188 F**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, Catégorie P4, 2^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des douanes (END) :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur William Alassane **KABORE, Mle 49 364 X**, Inspecteur divisionnaire des douanes ;

- Madame Kadiatou **OULLA/PARE, Mle 58 445 H**, Inspecteur du Trésor.

Au titre du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants :

- Monsieur Anselme Fatogoma **SANOUE**, Officier des Forces armées nationales.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Alli **OUEDRAOGO, Mle 23 494 S**, Professeur certifié des lycées et collèges.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Manu Bertrand Owen **KPODA, Mle 111 293 P**, Administrateur civil.

Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso :

- Monsieur T. Emmanuel Lambert **YODA, Mle 2 319 087 F**.

Au titre du corps professoral permanent de l'Ecole nationale des Douanes (END) :

- Monsieur Casimir **OUEDRAOGO, Mle 51 970 D**, Inspecteur divisionnaire des douanes.

Au titre du personnel de l'Ecole nationale des Douanes:

- Monsieur Mathieu **BAYALA, Mle 113 264 U**, Contrôleur des douanes.

Au titre du bureau des élèves de l'Ecole nationale des Douanes :

- Monsieur Adolphe **GOUBA, Mle 36 141 N**, Elève- Inspecteur divisionnaire des douanes.

Le second décret nomme Monsieur William Alassane **KABORE, Mle 49 364 X**, Inspecteur divisionnaire des douanes, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des douanes (END).

B. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société minière IAMGOLD ESSAKANE SA :

Au titre du ministère des Mines et de l'énergie :

- Monsieur Emmanuel **NONYARMA, Mle 151 368 T**, Ingénieur du Génie électrique.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Kuilbila Jean Sylvestre **SAM, Mle 49 365 F**, Inspecteur divisionnaire des douanes.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme Monsieur Yves **DAKOUO, Mle 29 298 J**, Maître de conférences, Administrateur représentant le ministère de la Culture et du tourisme au Conseil d'administration du Musée national du Burkina.

Le second décret nomme Monsieur Yves **DAKOUO, Mle 29 298 J**, Maître de conférences, Président du Conseil d'administration du Musée national du Burkina.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté deux (2) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) :

Au titre du ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports :

- Monsieur Pascal **YAMEOGO, Mle 28 056**, Ingénieur des travaux publics.

Au titre du ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale :

- Madame Mireille **SAMA/BICABA, Mle 92 325 R**, Conseiller des Affaires étrangères.

Le second décret nomme Monsieur Pascal **YAMEOGO, Mle 28 056**, Ingénieur des travaux publics, Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté quinze (15) décrets :

Le premier décret renouvelle le mandat de Monsieur Tiga Jean Marie **NONGUIERMA, Mle 15 366 D**, Inspecteur du travail, Administrateur représentant le ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso.

Le deuxième décret renouvelle le mandat de Monsieur Bougré **ZEBANGO, Mle 25 101 G**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Administrateur représentant les travailleurs du secteur de l'éducation au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Ouahigouya.

Le troisième décret renouvelle le mandat de Monsieur Jean Gustave **COMBARY, Mle 20 708 F**, Instituteur certifié, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Fada N'Gourma.

Le quatrième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Gaoua :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Ousmane **KABORE, Mle 34 026 C**, Inspecteur du Trésor.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Karlé **ZANGO, Mle 111 287 K**, Inspecteur du travail et des lois sociales.

Au titre des travailleurs du secteur de l'éducation de base :

- Monsieur Yamba **NANA, Mle 25 065 F**, Instituteur principal.

Le cinquième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Loumbila.

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Madame P. Edith **KAFANDO/KOARA, Mle 18 281**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Joachim **ZONGO, Mle 70 667 T**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Hamidou **TRAORE, Mle 46 869 B**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Le sixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso :

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Monsieur Lamissa **TRAORE, Mle 16 992 X**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Batia Bavapoula **SOGO, Mle 48 465 R**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Moumine **SISSAO, Mle 212 373 S**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

Au titre des travailleurs du secteur de l'éducation de base :

- Monsieur Mikailou **TRAORE, Mle 55 182 T**, Instituteur certifié.

Le septième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dédougou :

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Monsieur Dieudonné **ROUAMBA, Mle 16 808 T**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré ;
- Monsieur Yénilé **KADINZA, Mle 37 300 D**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Madame Rasmata **OUEDRAOGO, Mle 44 006 F**, Inspecteur de l'Enseignement secondaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur André **GANSONRE, Mle 59 697 M**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Dendéol Iminazi **SOMDA, Mle 117 340 K**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente.

Au titre des travailleurs du secteur de l'éducation de base :

- Monsieur Séma **BLEGNE, Mle 27 086 L**,

Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Le huitième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Ouahigouya :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Ousmane Luc **OUEDRAOGO, Mle 23 806 S**, Inspecteur du Trésor.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Madame Ouamnogma Bernadette **YOUGO/SAWADOGO, Mle 21 707 P**, Inspecteur de l'Enseignement secondaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Mahama **TAKO, Mle 212 385 A**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Moussa **BANGRE, Mle 225 908 Z**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

Au titre du personnel :

- Madame Aïsseta **OUEDRAOGO, Mle 27 503 J**, Conseiller pédagogique.

Le neuvième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Loumbila :

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Madame Marie Paule **YAMEOGO/SAWADOGO, Mle 20 100 E**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Karima Ambroise **COLOGO, Mle 10 802 R**, Inspecteur de l'Enseignement secondaire.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Madame Marie Odile **COMPAORE, Mle 506 885 Z**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

Au titre des travailleurs du secteur de l'éducation de base :

- Monsieur K. Appolinaire **KABORE, Mle 20 039 C**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Le dixième décret nomme Monsieur Salfo **TAPSOBA, Mle 18 413 W**, Professeur certifié des lycées et collèges, Administrateur représentant le ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Fada N'Gourma.

Le onzième décret nomme les personnes ci-

après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Gaoua :

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Monsieur Emile **KAHOUN, Mle 52 245 X**, Professeur certifié des lycées et collèges ;

- Monsieur Dari Anselme **DAH, Mle 41 423 G**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Soumaïla **SANA, Mle 117 342 Z**, Conseiller de Jeunesse et d'éducation permanente.

Le douzième décret nomme Monsieur Emile **KAHOUN, Mle 52 245 X**, Professeur certifié des lycées et collèges, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Gaoua.

Le treizième décret nomme Monsieur Dieudonné **ROUAMBA, Mle 16 808 T**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dédougou.

Le quatorzième décret nomme Madame Marie Paule **YAMEOGO/SAWADOGO, Mle 20 100 E**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, Présidente du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Loumbila.

Le quinzième décret nomme Monsieur Salfo **TAPSOBA, Mle 18 413 W**, Professeur certifié des lycées et collège, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Fada N'Gourma.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF).

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Larba Christian **DARANKOUM, Mle 111 529 L**, Economiste ;

- Monsieur Salam **OUEDRAOGO, Mle 34 769 F**, Professeur certifié des lycées et collèges.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Sidiki Robert **TOE, Mle 34 035 N**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Madame Hiédala Sylvie **MEDA/SONTIE, Mle 96 511 A**, Juriste.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Nassingodo Paul Fabrice **OUEDRAOGO, Mle 19 059 A**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Wendpagnangdé Roland **SAWADOGO, Mle 57 928 K**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation :

- Monsieur Mamadou Lamine **SANOGO, Mle 49 487 C**, Chercheur.

Au titre du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle :

- Monsieur Oumarou **NAO, Mle 32 168 E**, Maître assistant.

Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina

- Monsieur Abdourahmane **TRAORE, Mle 23 19 006 M**.

Au titre des organisations d'employeurs :

- Monsieur Zoeyoba Désiré **NACOULMA**, Fondateur d'établissement d'enseignement technique et professionnel.

Au titre des organisations syndicales :

- Monsieur Boureïma **BAMBA**, Technicien de laboratoire.

Au titre du personnel de l'ONEF

- Madame Alima **COULIBALY**, Economiste.

Le deuxième décret nomme Monsieur Nassingodo Fabrice **OUEDRAOGO, Mle 19 059 A**, Président du Conseil d'administration de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF).

Le troisième décret renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Harouna **TOGOYENI**, Enseignant, au titre des organisations d'employeurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le quatrième décret nomme Monsieur Harouna **TOGOYENI**, Enseignant, Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Euloge Noaga **WEDRAOGO, Mle 40 199 E**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, Administrateur représentant le ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS).

Le Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement

Alain Edouard TRAORE
Officier de l'Ordre National